

# Kalboub Yakoute et le Parlement



# Kalboub Yakoute et le Parlement

Scénario et idées  
**Mohamed Rahmo**

Dessins  
**Zainab Fasiki**

Maquette  
**Tarik Raiss**

Un projet par



## “Li Tgal Yddar”

« Li Tgal Yddar » est un projet mené par l'association Racines ([www.racines.ma](http://www.racines.ma)) en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord Rabat ([www.ma.boell.org/fr](http://www.ma.boell.org/fr)). Il fait suite au projet «Accompagnement des préparatifs des élections 2015 en vue d'une démocratie participative et responsable » mené entre septembre 2014 et février 2015.

« Li Tgal Yddar » est un projet dont la mission principale est d'accompagner les élections locales, régionales et parlementaires 2015-2017, ainsi que la sensibilisation des citoyens à leurs droits et obligations dans ce contexte en vue de construire une démocratie participative et responsable, notamment en termes d'obligation de reddition des comptes et de gestion des fonds publics. Le but est d'encourager le dialogue, de renforcer la confiance entre les élus et les citoyens, d'accroître la motivation, en particulier des jeunes, à participer aux processus politiques et de créer un espace d'échange entre les acteurs politiques et de la société civile.

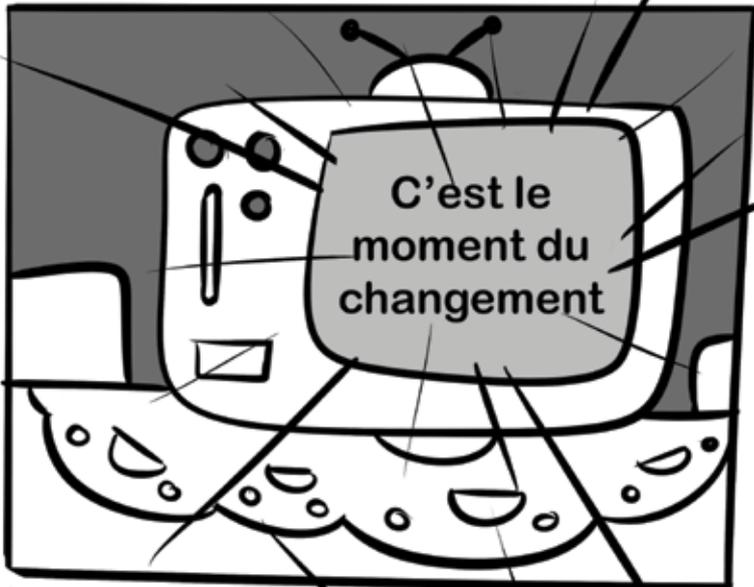
Dans ce contexte, un ensemble d'actions et d'activités sont mises en œuvre, en trois grandes étapes pour encourager un débat politique ouvert.. En 2015, la première phase de « Li Tgal Yddar » consistait à produire des outils pédagogiques d'éducation civique : cahiers de la citoyenneté, canevas de redevabilité et manuel de plaidoyer, bandes-dessinées, capsules vidéos animées, site web et jeu de simulation ; destinés aux citoyens mais également aux organisations de la société civile. En 2016, nous développons des activités d'éducation civique et de renforcement des capacités de la société civile, avec des méthodologies basées sur la créativité, la culture et les nouvelles technologies numériques en utilisant les outils de la première phase. Les cibles principales de cette phase sont les jeunes, les femmes, la société civile régionale ainsi qu'une population plus large. Le but est d'offrir une formation sur le fonctionnement du système politique marocain notamment en ce qui concerne les instruments de la redevabilité et la reddition de comptes, et les mécanismes de participation au niveau communal et national. En 2017, les actions auront pour but principal d'appliquer les connaissances acquises lors de la deuxième phase, afin de créer des espaces d'échanges entre les citoyens et les élus, et ouvrir un débat public sur la reddition des comptes entre les citoyens (électeurs), la société civile et les élus/candidats.

« Li tgal yddar » bénéficie du soutien du Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

Racines est une association à but non lucratif militant pour l'intégration de la culture dans les politiques publiques de développement, humain, social et économique, au Maroc et en Afrique.

Racines développe de nombreuses activités pour l'information, la recherche et la structuration des politiques culturelles au Maroc et en Afrique : débats, conférences, campagnes de plaidoyer pour l'action culturelle (droits d'auteurs, liberté de création...), professionnalisation des acteurs culturels.

Racines, à travers l'action culturelle et artistique, traite également des questions liées à l'immigration, au racisme, l'espace public, à la liberté d'expression...



Je veux me porter candidat !  
Je veux me porter candidat pour changer la loi, accéder 'au conseil communal parlementaire de la région', adopter les lois, construire les routes, améliorer le code de la route, le droit des chiens et toutes les autres lois.



C'est de la propagande pour les élections du parlement, mais je vois que tu ne comprends rien. Les élections communales et régionales sont déjà passées. Or, si tu veux changer la loi, il faut aller au parlement.



aaah ! Tu veux dire là où les gens sont rémunérés à vie ? Un bâtiment en forme d'amphithéâtre où les gens s'endorment ? C'est ça ?





Oui, c'est exactement ça. Mais tu dois d'abord savoir ce qu'est un parlement, et quels sont ses pouvoirs. Comme ça tu sauras comment faire.



D'accord. Ce qui m'importe, c'est de changer certaines lois et les appliquer. Notamment celles qui permettent de contrôler et surveiller la commune, la région et le gouvernement tout en étant connecté à mon ordinateur.

Alors écoute-moi attentivement. Tout d'abord, au Maroc, le parlement se compose de deux chambres : la chambre des représentants et la chambre des conseillers. Celle des représentants comprend 325 membres élus au suffrage universel direct, c'est-à-dire que tu votes pour eux directement à travers la liste électorale, pour une durée de 5 ans. Quant à la chambre des conseillers, elle se compose de 270 membres, dont le mandat est de 9 années. Le tiers est renouvelable tous les trois ans par suffrage indirect. Les personnes élues sont les représentants des communes et des chambres professionnelles, ainsi que les représentants des salariés.



Haha, ils ont deux chambres comme chez nous à la maison. C'est si petit et si chaleureux qu'ils s'endorment ! Mais qu'est-ce qu'ils font au juste ?



La Constitution détermine les pouvoirs du parlement comme suit : le vote de la loi, le contrôle du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques.



**Je n'ai pas compris !**



**je t'explique.  
Premièrement, c'est le  
parlement qui installe le  
gouvernement. Le Roi  
désigne le chef du  
gouvernement et ses  
membres mais cette  
désignation reste une  
formalité élémentaire. Le  
gouvernement doit présenter  
son programme devant le  
parlement, et gagner la  
confiance de la majorité  
absolue des membres de la  
chambre des représentants  
pour qu'il puisse débiter  
son travail.**



Et ceux que nous pouvons voir à la télévision ? Tu sais, ceux qui discutent et se posent des questions entre eux ?!



Si tu te rappelles bien, je t'ai expliqué tout à l'heure que parmi les principales compétences du parlement, il y a le contrôle des politiques publiques ainsi que leur évaluation. Allez, concentre-toi. C'est le moyen à travers lequel nous pouvons suivre l'opinion publique qui se compose de toi, moi, et de tous les autres citoyennes et citoyens.



Comment font-ils pour répondre aux questions et aux attentes de tout le monde ?

Ce n'est pas si difficile que ça. Il y a des questions orales et des questions écrites. C'est le ministre qui répond aux questions qui l'intéressent, et parfois c'est un autre membre du gouvernement qui le représente. La réponse peut attendre jusqu'à 20 jours.



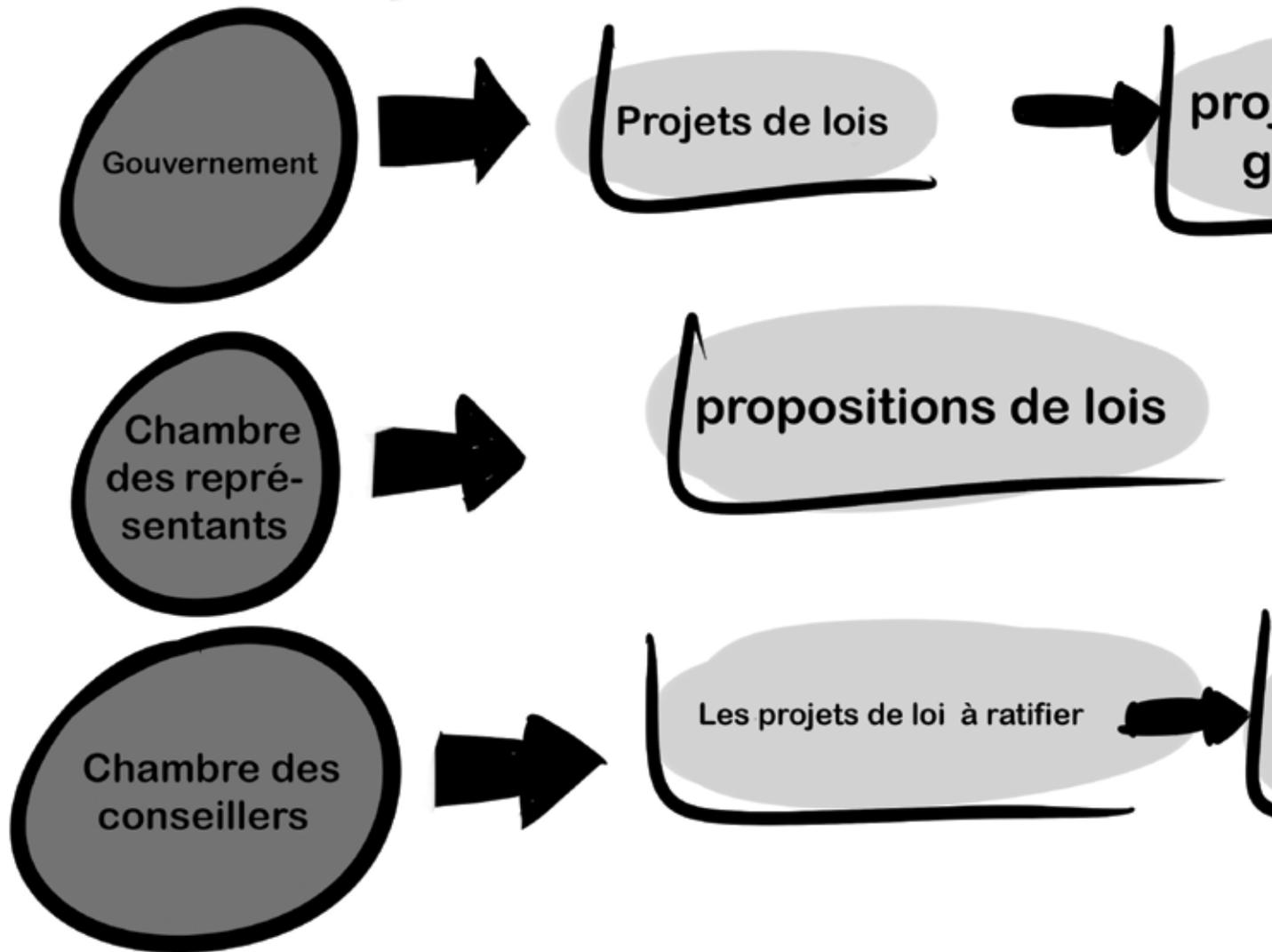


Et concernant la confiance?  
Je les entends toujours parler  
de confiance, mais je suis  
conscient qu'il n'y a aucune  
confiance en politique, tu peux  
m'expliquer davantage?



Le chef du  
gouvernement peut  
demander à la chambre  
des députés que le  
gouvernement fasse son  
travail et qu'il assume sa  
responsabilité. Or, il  
demande à la chambre  
des représentants de  
voter pour lui et de lui  
faire confiance sur une  
déclaration qu'il a faite  
sur un sujet en relation  
avec la politique  
générale, ou sur un texte  
qu'il tient à adopter.

# ELABORATION DES PROJETS ET REGLEMENTAIRES



distribution des initiatives législatives  
représentants

informe le président de la chambre des conseillers  
dépôt des projets et proposition de lois

# S DE TEXTES LEGISLATIFS RES AU MAROC

jets de lois ré-  
lementaires



les décrets de lois



proposition de lois régle-  
mentaires

propositions de  
lois



proposition de lois réglemen-  
taires à ratifier par la  
chambre des conseillers

sur les



Bureau de la chambre des  
représentants

lu



Le président de la chambre  
des représentants



Le parlement peut déposer une motion de censure pour s'opposer au gouvernement, et pour le faire tomber. L'adoption de cette motion de censure ne peut se faire qu'après le vote de la majorité absolue des membres de la chambre des représentants.

Et qu'est ce qui peut arriver si le parlement veut faire tomber le gouvernement ?



Excuse-moi, mais depuis ce matin tu ne me parles que des problèmes ! Maintenant, je voudrais que tu me dises comment faire pour changer la loi ou contrôler le gouvernement si j'appartiens à l'une de ces chambres, et aussi comment demander à nos parlementaires de mieux travailler et de faire plus d'efforts !

Je vais te donner plus d'informations ! Il y a ce qu'on appelle les commissions d'investigation. Ces commissions ont la possibilité d'enquêter sur des faits déterminés et de gérer les services ou les établissements et entreprises publics. Tu veux sans doute un exemple du service qu'elles ont déjà accompli ? Tu te rappelles de l'année où j'ai passé mon Baccalauréat ? Certains élèves avaient triché ! Le parlement avait constitué une commission d'investigation, et établi un rapport qui a été publié pour que l'opinion publique puisse être informée sur la situation. Ces commissions arrêtent leur action une fois l'instruction judiciaire engagée. L'affaire est donc confiée au juge, et le rôle de la commission prend fin.







Oui, je comprends comment fonctionne le vote des lois. Mais ce que je n'ai pas compris, c'est cette loi sur laquelle le parlement vote chaque année : la loi de finances.



Deux choses sont importantes : la loi de finances, et le compte administratif. La première chose que tu dois savoir, c'est que la loi de finances est très importante pour nous les citoyens, car il s'agit du budget total du pays et cela a un impact direct sur notre vie. C'est pour cela que tout le monde en parle, et chaque année elle est proposée par le gouvernement et est votée par le parlement. Je vais te donner quelques exemples pour que tu comprennes mieux : la loi de finance comprend par exemple l'argent que le ministère de l'éducation nationale dépense pour l'enseignement, ou encore combien l'Etat perçoit comme impôts. Eh oui, c'est l'argent, Kalboub, tout le monde s'y intéresse. En outre, le parlement demande des comptes au gouvernement relatifs à son bilan. Il peut alors demander des preuves du travail réalisé. Il peut même convoquer les membres du gouvernement pour évaluer leur travail et demander des comptes aux sociétés et entreprises au cas où un marché public rencontre des problèmes.



Tu ne parles  
que des  
représentants  
Mais, que  
font les  
conseillers ?



Mon ami, la chambre des conseillers est beaucoup plus compétente en ce qui concerne la région et la commune, les affaires locales et les politiques publiques. Car comme nous l'avons dit tout à l'heure, elle est composée, entre autres, d'élus régionaux. Ainsi, elle demande la reddition des comptes au gouvernement et c'est elle qui s'intéresse aux affaires locales.

Il y a également un monsieur qui doit seulement présider l'audience, gérer le temps et demander aux ministres de venir à la tribune pour prononcer un discours... Pas trop difficile comme métier !

Oh mais tu te trompes, ce monsieur a énormément de travail ! Il est également membre du conseil de tutelle et du conseil supérieur de la sécurité. Tu te rappelles de la commission d'investigation qui présente le dossier à la justice ? Si jamais tu as commis une erreur, c'est le parlement qui t'adresse au juge, et il fait ce qu'on appelle la présidence commune du parlement.





Oui, ce n'est pas tout ! Il est aussi chargé de demander au juge de statuer sur des affaires judiciaires. De même, il demande à la Cour constitutionnelle de résoudre les problèmes qui peuvent surgir entre le gouvernement et le parlement concernant la loi. Ainsi, c'est à lui que le président de la Cour des comptes remet son rapport annuel qui comprend ses missions et les tâches réalisées au cours de l'année.

Ahhhh c'est plus clair, je me suis fait des idées ! Mais sinon, ce monsieur a-t-il d'autres tâches ?



D'accord. Maintenant je voudrais savoir comment on peut changer une loi sans faire partie du parlement ? Car j'ai l'impression que c'est compliqué, et j'ai bien peur de ne pas pouvoir m'en sortir !

Oui, je comprends. Je te donne l'exemple de deux cas pour lesquels nous avons poussé l'autorité à modifier une loi, grâce à des manifestations. Tu te rappelles de la fille qui s'est suicidée car elle ne voulait pas épouser son violeur ?

Oui, oui, je me rappelle très bien. Nous avons même organisé un sit-in. Elle m'avait fait de la peine.

Eh bien, avant, la loi ne punissait pas le violeur dans le cas où il épousait sa victime, ce qui est intolérable et inacceptable ! Nous avons donc travaillé jour et nuit avec des associations pour pouvoir convaincre les autorités et les pousser à modifier cette loi. Ça n'a pas été facile... mais nous avons réussi.



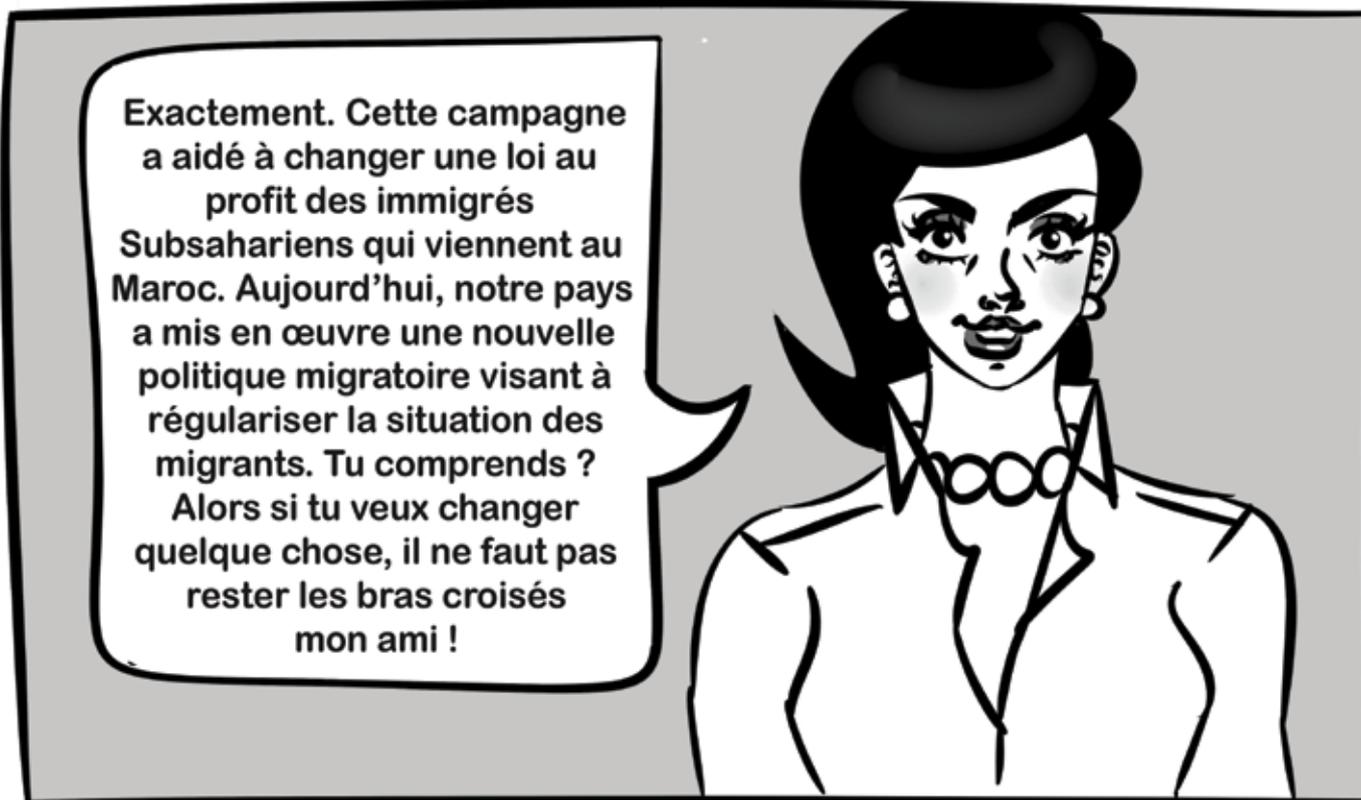
Et c'était quoi le deuxième cas ?



Tu te rappelles de la campagne qui a été organisée contre le racisme ?



Ah oui. Tu avais posté sur ta page Facebook « je ne m'appelle pas AZI ». Et à mon tour je voulais organiser ma propre campagne « je ne suis pas un bâtard »



Exactement. Cette campagne a aidé à changer une loi au profit des immigrants Subsahariens qui viennent au Maroc. Aujourd'hui, notre pays a mis en œuvre une nouvelle politique migratoire visant à régulariser la situation des migrants. Tu comprends ? Alors si tu veux changer quelque chose, il ne faut pas rester les bras croisés mon ami !

Et si je bouge et que je sème la pagaille ? A qui dois-je m'adresser au parlement ?



C'est une bonne question. Le parlement se divise en différentes commissions :

- 1 - Commission des affaires extérieures, de la défense nationale, des affaires islamiques et des marocains résidant à l'étranger ;
- 2 - Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville ;
- 3 - Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme (44 membres) ;
- 4 - Commission des finances et du développement économique ;
- 5 - Commission des secteurs sociaux ;
- 6 - Commission des secteurs productifs ;
- 7 - Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement ;
- 8 - Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication ;
- 9 - Commission du contrôle des finances publiques.



Maintenant je comprends que ce n'est pas facile de faire passer une loi. Ça nécessite beaucoup de travail et de compétences.



C'est normal. Il faut travailler d'arrache-pied pour réussir.



**Le parlementaire  
ne s'endort pas**



**Le parlementaire  
reste calme**



**Le parlementaire rédige  
les lois**



**Le parlementaire est contre  
le déficit dans le budget  
d'éducation**